

# Sélection d'article sur la politique suisse

Requête	<b>24.04.2024</b>
Thème	<b>Sans restriction</b>
Mot-clés	<b>Sans restriction</b>
Acteurs	<b>France</b>
Type de processus	<b>Motion</b>
Date	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Barras, François  
Bieri, Niklaus  
Freymond, Nicolas  
Ziehli, Karel  
Zumofen, Guillaume

## Citations préféré

Barras, François; Bieri, Niklaus; Freymond, Nicolas; Ziehli, Karel; Zumofen, Guillaume  
2024. *Sélection d'article sur la politique suisse: Motion, France, 2001 - 2020*. Bern:  
Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 24.04.2024.

# Sommaire

<b>Chronique générale</b>	1
<b>Economie</b>	1
Politique économique	1
Concurrence	1
Agriculture	1
Production animale	1
Production végétale	2
Denrées alimentaires	2
<b>Infrastructure et environnement</b>	2
Transports et communications	2
Chemin de fer	2

## Abréviations

<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>KVF-NR</b>	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
<b>WAK-SR</b>	Kommission für Wirtschaft und Abgaben des Ständerates
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>NEAT</b>	Neue Eisenbahn-Alpentransversale
<b>BVET</b>	Bundesamt für Veterinärwesen (später: Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen BLV)
<b>WEKO</b>	Wettbewerbskommission

---

<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>CTT-CN</b>	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
<b>CER-CE</b>	Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats
<b>UE</b>	Union européenne
<b>NLFA</b>	Nouvelle ligne ferroviaire à traverser les Alpes
<b>OVF</b>	Office fédéral vétérinaire (après: Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV)
<b>COMCO</b>	Commission de la concurrence

# Chronique générale

## Economie

### Politique économique

#### Concurrence

MOTION  
DATE: 29.11.2016  
GUILLAUME ZUMOFEN

Une motion qui vise l'**interdiction des contrats léonins des plates-formes de réservation en ligne**, notamment dans le domaine de l'hôtellerie, a été déposée par Pirmin Bischof (pdc, SO). L'objectif en est l'interdiction des clauses de parité tarifaires dans les relations contractuelles entre hôtels et sites internet de réservation en ligne. En effet, l'auteur souligne que la numérisation rapide de l'économie entraîne une distorsion de la concurrence dans le domaine de l'hôtellerie. Pirmin Bischof (pdc, SO) estime que les plates-formes de réservation, et cite notamment le cas de booking.com, «bâillonnent» les hôtels. Il précise que la Commission de la concurrence (COMCO) avait souligné l'existence d'une position dominante du site booking.com en 2015. Néanmoins, la COMCO avait renoncé à toutes interdictions, étant donné qu'il n'était pas possible d'évaluer, à l'heure actuelle, les répercussions pratiques. L'auteur insiste sur la liberté entrepreneurial réduite des hôteliers et les difficultés inhérentes à la branche. En outre, il précise que des pays voisins, comme la France ou l'Allemagne, ont déjà réagi par voie législative. Le Conseil d'Etat a transmis le dossier à la commission compétente (CER-CE).<sup>1</sup>

#### Agriculture

##### Production animale

MOTION  
DATE: 19.06.2001  
FRANÇOIS BARRAS

**Au niveau sanitaire enfin, la Confédération a prononcé plusieurs mesures** au cours de l'année. Elle a notamment interdit à la consommation les organes à risque des ovins et des caprins: la tête et la moelle épinière des moutons et des chèvres âgés de plus de 12 mois au moment de l'abattage devront être incinérées. Interdiction aussi des engrais à base de déchets d'animaux. De plus, la Suisse a interdit toute importation de viande de porc en provenance de l'Autriche, suite à la découverte dans ce pays de cochons élevés à grand renfort d'antibiotiques, d'hormones de croissance et de calmants. **Les hormones de croissance** étaient déjà au centre de la motion Sandoz (prd, VD) demandant l'interdiction de toute viande de bœuf américain traité par ces moyens: une commission du Conseil des Etats a rendu un avis négatif. Selon elle, cette disposition irait à l'encontre des règles de l'OMC et risquerait d'entraîner des mesures de rétorsion de la part des Etats-Unis. Le plénum a suivi l'avis de la commission en rejetant le point 1 de la motion (interdiction de la viande bovine en provenance des Etats-Unis) et a proposé de transmettre sous forme de postulat les points 2, 3 et 4 de la motion, visant à une meilleure transparence sur la provenance, la composition et les dangers éventuels de la viande traitée aux hormones. Enfin, l'augmentation dramatique des **cas de fièvre aphteuse** en Grande-Bretagne, puis dans certains autres pays européens, ont conduit les autorités suisses à prendre des mesures radicales. Dès les premiers cas de bêtes malades outre-Manche, l'OVF a interdit l'importation du bétail et de tout produit laitier ou carné venant de Grande-Bretagne via le trafic voyageur ou marchandise. Face à la croissance continue de la maladie et à la découverte de foyers infectieux en France et en Italie, l'office a en outre bloqué l'accès au bétail vivant – bœuf, agneau et chèvre – en provenance de l'UE (Celui-ci représente environ 1500 têtes par an destinées à l'élevage, tout bétail compris.), autorisant toutefois l'importation de viande. Une mesure similaire a ensuite été prononcée contre la viande d'origine argentine, elle aussi touchée par la fièvre aphteuse. Les interdictions ont été levées en milieu d'année, à la colère de certains milieux paysans.<sup>2</sup>

**MOTION**  
DATE: 17.12.2020  
KAREL ZIEHLI

## Production végétale

Emboîtant le pas de l'UE, les autorités fédérales prenaient, en 2018, la décision d'interdire le Gaucho, un pesticide de la famille des néonicotinoïdes utilisé dans les cultures de betterave sucrière. Alors que certains pays voisins ont, entre temps, fait marche arrière en réintroduisant ce pesticide (la France et l'Autriche notamment), le sénateur thurgoviens Jakob Stark (udc, TG) y voit une concurrence déloyale, exigeant donc des autorités de faire de même. **La chambre haute a décidé de transmettre son texte à la CER-CE** d'après une motion d'ordre Germann (udc, SH). Pour ce dernier, il serait étrange de voter sur une autorisation de l'utilisation d'un pesticide, alors même qu'une initiative parlementaire pour une réduction des risques liés à ces substances est sur la table et que la population est amenée à s'exprimer deux fois sur ce thème (initiative pour une eau potable propre et initiative pour une Suisse libre de pesticides de synthèse).<sup>3</sup>

**MOTION**  
DATE: 21.06.2019  
KAREL ZIEHLI

## Denrées alimentaires

La conseillère nationale Martina Munz (ps, SH) se lance dans le **combat contre le gaspillage alimentaire**. De nombreux textes ont déjà été déposés à ce sujet; textes qui ont systématiquement été refusés par les chambres, à l'exception du postulat 18.3829 demandant un plan d'action sur la question. Pourtant, cette fois-ci la motion de la députée socialiste trouve à la fois les faveurs du Conseil fédéral ainsi que de la chambre du peuple. Le texte demande que l'article 7, alinéa 4 de la loi sur les denrées alimentaires soit complété comme suit: «Le Conseil fédéral peut arrêter des dispositions particulières autorisant la remise de denrées alimentaires à des organisations certifiées ou à des personnes, afin de lutter contre le gaspillage alimentaire. La préservation de la santé humaine doit être garantie en tout temps.» Cette adjonction permettrait de faire en sorte que les invendus des supermarchés encore comestibles ne terminent pas aux ordures mais soient donnés à des organisations luttant contre la précarité. Des mesures similaires ont déjà été prises par plusieurs pays européens (France, Italie, République Tchèque). Il en revient maintenant à la chambre des cantons de statuer du sort de cette motion.<sup>4</sup>

**MOTION**  
DATE: 15.06.2010  
NICOLAS FREYMOND

## Infrastructure et environnement

### Transports et communications

#### Chemin de fer

Les chambres ont adopté une motion du sénateur Claude Janiak (ps, BL) chargeant le Conseil fédéral d'allonger de cinq ans les délais pour la réalisation du **raccordement de l'aéroport de Bâle-Mulhouse au réseau ferroviaire**. Ce projet est censé bénéficier du soutien de la Confédération pour un montant de CHF 25 millions au titre de la première phase du raccordement aux lignes à grande vitesse à condition toutefois que les travaux débutent d'ici à fin 2010 et s'achèvent au plus tard en 2015. Or, en raison du statut trinational de l'aéroport, l'élaboration du projet s'est avérée très complexe, exigeant notamment de longues négociations entre les partenaires des trois pays, de telle sorte que les travaux ne peuvent débuter en 2010. Si l'arrêté fédéral voté en 2005 laissait au gouvernement la possibilité de proroger ces délais, la motion transmise par les chambres l'y oblige.<sup>5</sup>

**MOTION**  
DATE: 10.03.2020  
NIKLAUS BIERI

Im Januar 2020 reichte die KVF-NR eine Motion für einen **Staatsvertrag für eine linksrheinische NEAT-Zulaufstrecke** ein. Im Verlagerungsbericht 2019 hatte der Bundesrat darauf hingewiesen, dass die weitere Verlagerung auch abhängig vom Ausbau der Zulaufstrecken in Deutschland sei. Deshalb (und auch mit der Erinnerung an die Streckensperrung in Rastatt (D) von 2017) wollte die KVF-NR den Bundesrat beauftragen, mit einem Staatsvertrag mit Frankreich und Belgien eine leistungsfähige linksrheinische Alternativroute für den Güterverkehr zu schaffen. Der Ausbau der Rheintalbahn in Deutschland (rechtsrheinische Zulaufstrecke zur NEAT) solle zudem mit Nachdruck gefordert werden.

Die Motion wurde zusammen mit dem Verlagerungsbericht 2019 und der Änderung des Zahlungsrahmens für die Förderung des alpenquerenden Schienengüterverkehrs im März 2020 im Nationalrat diskutiert. Insbesondere die Frage nach einer allfälligen finanziellen Beteiligung der Schweiz an einer linksrheinischen Zulaufstrecke sorgte für

Wortmeldungen. Bundesrätin Sommaruga erklärte zum Abschluss der Debatte denn auch, dass ein solches Engagement nicht von Anfang an angeboten würde, aber möglicherweise verlangt werden könnte. Die Verkehrsministerin warnte davor, einen Staatsvertrag als schnelles und zuverlässiges Mittel zur Schaffung einer solchen Zulaufstrecke zu erachten. Zudem hätte Frankreich andere Prioritäten, was Verkehrsrouten angehe. Der Bundesrat beantragte dennoch die Annahme der Motion und die grosse Kammer folgte diesem Antrag ohne Widerstand.<sup>6</sup>

---

1) BO CE, 2016, p.916; Communiqué de presse CER-CE

2) BO CE, 2001, p. 402 ss.; LT, 21.2.01 (moutons et chèvres); 7.3 (engrais) et 24.1.01 (Autriche); TG, 3.3.01.; Presse du 27.2 (bétail anglais) et 14.3.01 (bétail UE); NF, 15.3.01 (Argentine); LT, 11.5.01 (levée de l'interdiction).

3) AB SR, 2020, S.1427 f.

4) AB NR, 2019, S.1321

5) BO CE, 2010, p. 184; BO CN, 2010, p. 1000 ss.

6) AB NR, 2020, S. 244 ff.; AB NR, 2020, S. 254; Medienmitteilung KVF-NR vom 21.01.20